

## AMIANTE SOUS-SECTION 4 : OPERATEUR DE CHANTIER

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante pendant l'exercice de leur activité ainsi que l'empoussièvement induit. Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux amiantés.
<b>PUBLIC</b>	Toutes personnes susceptibles d'être exposés lors d'interventions sur chantiers et risquant de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
<b>PRE-REQUIS</b>	Prévoir un certificat médical portant la mention : Apte au poste de travail. Maîtrise de la langue française écrite et orale
<b>EVALUATION</b>	Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation. Au terme de la formation et du contrôle de connaissances théoriques (note minimale de 15/20) et évaluation des acquis - partie pratique (note minimale de 15/20). Une attestation de compétence sera délivrée au participant selon les résultats.
<b>METHODES</b>	Support de cours remis à chaque participant, port des EPI. (Taux de satisfaction : 99% ; Taux de réussite : 97% ; Taux de d'abandon : 0% sur 1100 stagiaires formés)
<b>MOYENS SPECIFIQUES</b>	Vidéo. Rétroprojecteur. Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
<b>FORMATEUR(S)</b>	Madame Nathalie ALAMARGOT

### PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

#### JOUR 1

##### 1. Connaître le risque Amiante.

- Historique de l'utilisation, caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé notamment les effets cancérogènes,
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante,
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
- Diaporama photos montrant les différentes utilisations de l'amiante dans l'industrie et les bâtiments.

##### 2. Connaitre les enjeux de la réglementation. (Le Code du travail et Code de la Santé publique)

###### Le Code du travail :

- Historique de la réglementation et de l'interdiction de l'amiante,
- La prise en compte des autres risques afférents aux interventions,
- Travaux en hauteur,
- Risques chimiques, électriques,

- Co-activité.
- La section 3 : Risque d'exposition à l'amiante :
- Les sous sections 1, 2, 3 et la sous-section 4 (objet de la formation)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, la fiche d'exposition et attestation d'exposition au départ de l'entreprise,
- Le rôle de la médecine du travail et des représentants du personnel,
- Droits de retrait en cas de danger grave et imminent,
- Prerogatives de l'Inspection du travail
- Élimination des déchets.

Le Code de la santé publique :

- Protection de la population
- Les obligations des propriétaires d'immeubles bâties
- Le dossier technique amiante : contenu, objectifs
- L'obligation de communication du DTA

**3. Connaître et appliquer les mesures de prévention collectives et individuelles.**

- Identification des trois niveaux d'empoussièrement
- La V.L.E.P. (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)
- Opérations pouvant entraîner la libération des fibres d'amiante,
- Méthodes de travail et procédures recommandées par l'encadrement,
- Méthode de réduction de l'émission de fibres et procédure de contrôle,
- Rôle des équipements de protections collectives,
- Procédure de décontamination et équipements,
- Principe de ventilation et captage des poussières à la source,
- Procédure de traitement des déchets,
- Équipement de protections individuelles : rôle, limite d'efficacité, maintenance, durée maximum d'intervention en fonction des équipements et des conditions de travail (chaleur, etc.),
- Connaître et appliquer les procédures de travail et respect du mode opératoire spécifique au type d'activité,
- Contrôle en cours d'intervention.

**JOUR 2**

**4. La démarche prévention.**

- Signaler et savoir réagir face aux situations dangereuses.

**5. Mise en situation pratique.**

- Analyse de différents modes opératoires,
- Savoir s'équiper et se décontaminer : combinaison, Appareil de protection respiratoire
- L'utilisation du SAS de décontamination à trois compartiments,
- Plateforme pédagogique en fonction des activités des entreprises en formation

**6. Validation des acquis par Q.C.M.**

- Correction

**7. Questions - Réponses.**



- Tout au long de l'action de formation

(Date de mise à jour : 05/01/2026)